

République française
Département SOMME
Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 12 novembre 2019

Conseillers en exercice	52
Présents	37
Qui ont pris part au vote	40

Vote Version 1
Pour : 34
Contre : 4
Abstention : 2

Vote Version 2
Pour : 2
Contre : 36
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le :

20 NOV. 2019

Et publication le :

20 NOV. 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à quinze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le cinq novembre deux mille dix-neuf.

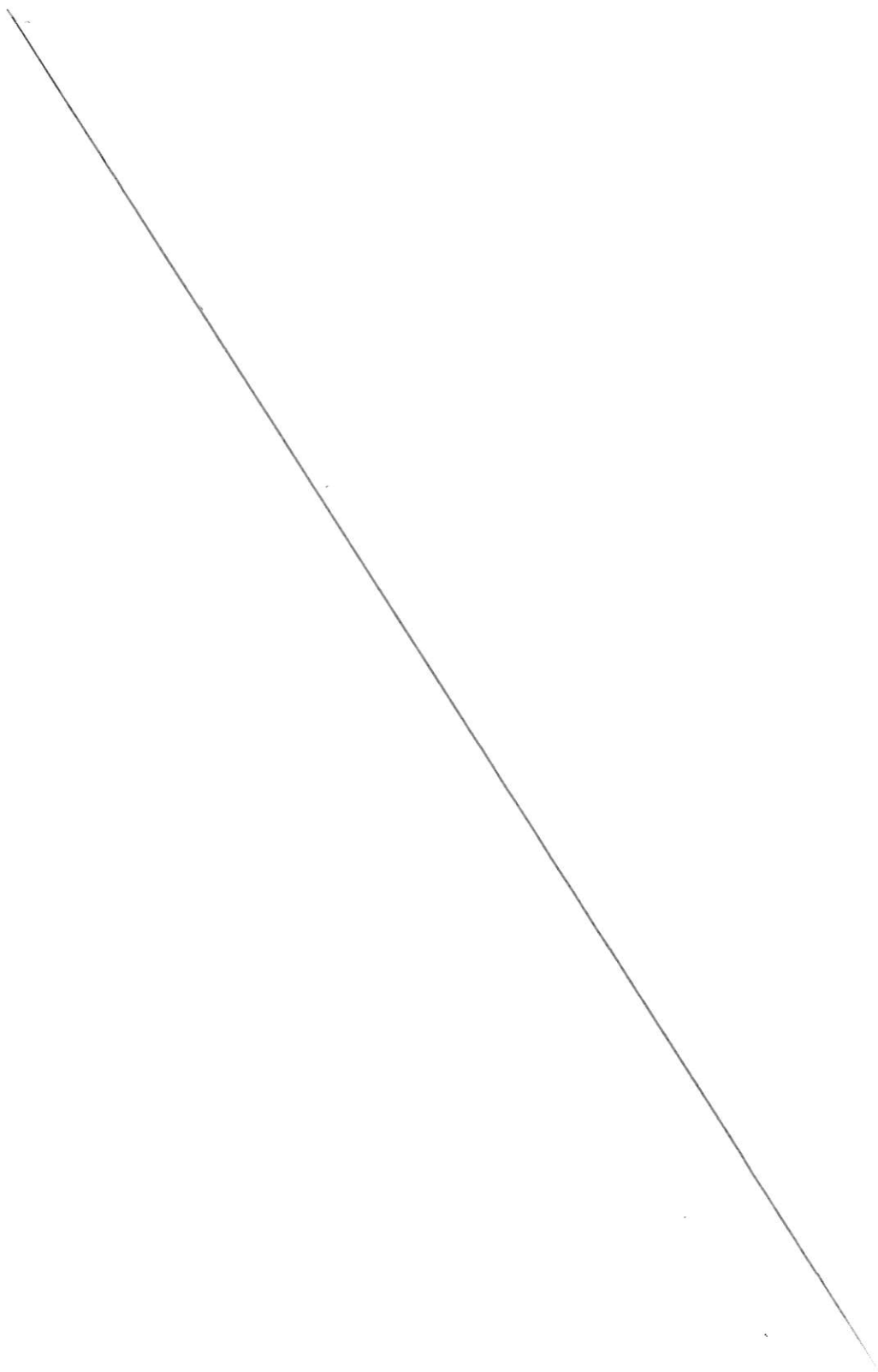
Présents : M. GEST, Mme FOURE, M. MERCUZOT, Mmes HAMADI, RODINGER, MM. HERNANDEZ, DESSEAUX, RENAUX, Mme FINET, MM. DEBART, LORIC, CANDELA, Mme PINON, M. DE WITASSE-THEZY, Mme BRIAULT, MM. MAGNIER, SOMON, DEFLESSELLE, Mmes MARCEL, MAILLART, WU, MM. WATELAIN, BEAUVARLET, Mme LEMAIRE, MM. LETESSE, FRANCOIS, VILLAIN, LEPERS, DESFOSSÉS, BLEYAERT, LEFEUVRE, LENGLET, Mmes THIEBAUT, DE WAZIERS, M STOTER, SIMON, GREVIN.

Excusés, absents : MM. FRADCOURT, SAVREUX, RIFFLART, Mme BOHAIN, MM. JARDE, DURIEUX, LOGNON, BABAUT, GERARD, Mme CARPENTIER, MM. DELNEF, DESTOMBES.

Pouvoirs :

- M. AMARA à Mme MARCEL
- M. CLAISSE à Mme FOURE
- M. PETIT à M. MAGNIER

Début de la séance : 15h30 Fin de la séance : 16h39
Le compte rendu analytique de la séance du 12 novembre 2019 sera affiché le 20 novembre 2019.
- 16h12 : Arrivée de M. DESFOSSES - 16h19 : Sortie de Mme. FOURE - 16h24 : Sortie de M. STOTER - 16h32 : Sortie de M. MERCUZOT
Séance présidée par : M. Alain GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.



COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
Séance du 12 novembre 2019

DÉLIBÉRATION 2019/

OBJET : Approbation de l'avenant annuel 2020 relatif à la convention tripartite pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à l'échelle du pays du Grand Amiénois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°32 du 18 décembre 2015 créant le service mutualisé « Application du Droit des Sols »,
Vu les articles 7 et 9 de la convention tripartite relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols,
Vu la délibération du 22 février 2018 du Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois se prononçant en faveur de sa transformation en Pôle Métropolitain,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er août 2018 portant création du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois,

Le comité syndical du pôle métropolitain

DELIBERE

Article 1 : l'avenant annuel à la convention tripartite relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols pour l'année 2020 est approuvé dans sa version 1 (Pour : 34 / Contre : 4 / Abstention : 2),
Et ont voté pour la version 2 (Pour : 2 / Contre : 36 / Abstention : 2)

Article 2 : Les membres du comité syndical autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants annuels pour l'année 2020.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission
en préfecture en date du 26/11/19 et de sa
publication en date du 26/11/19

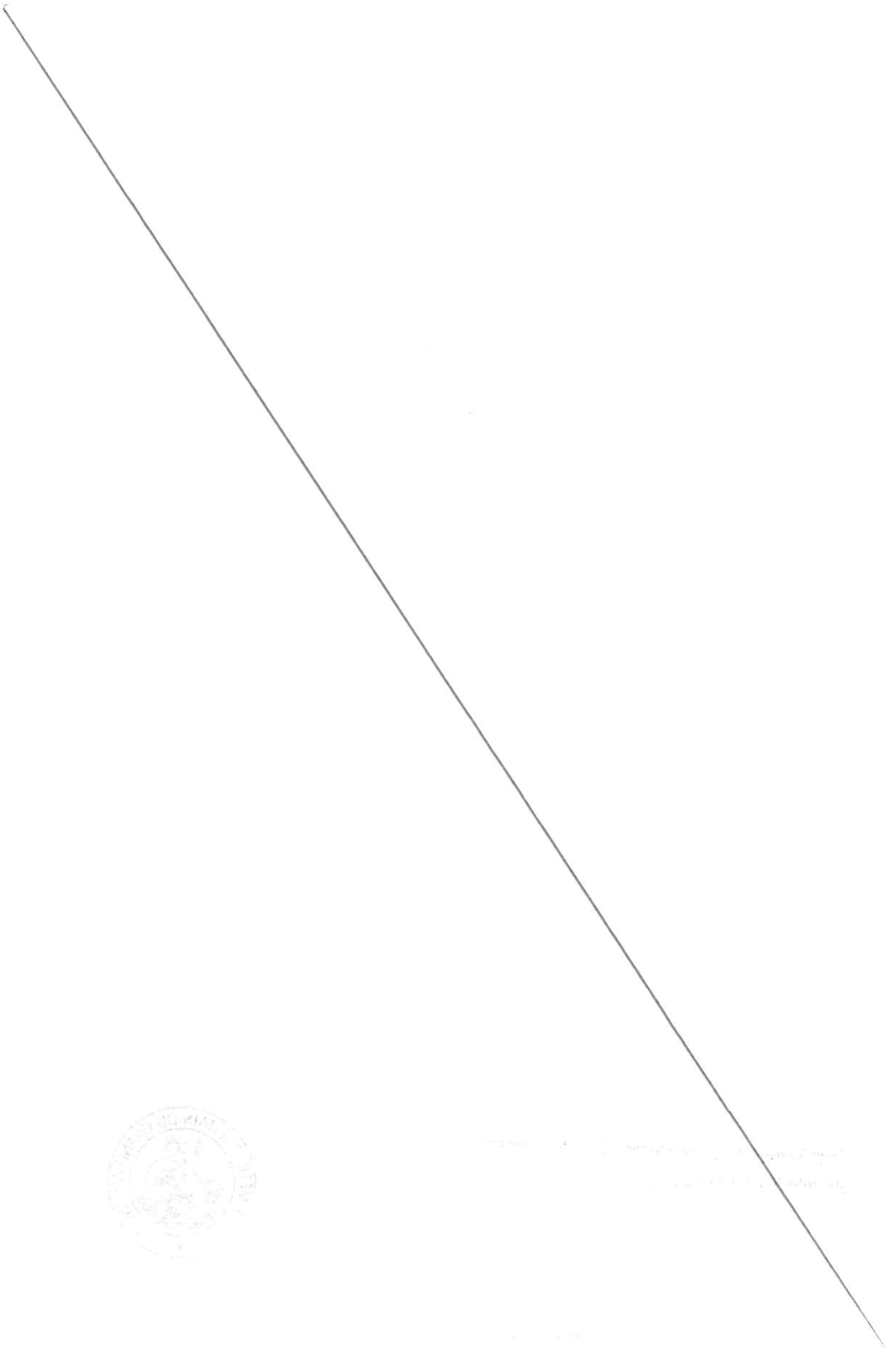

J. HERNANDEZ


C. FINET



ADOPTÉ

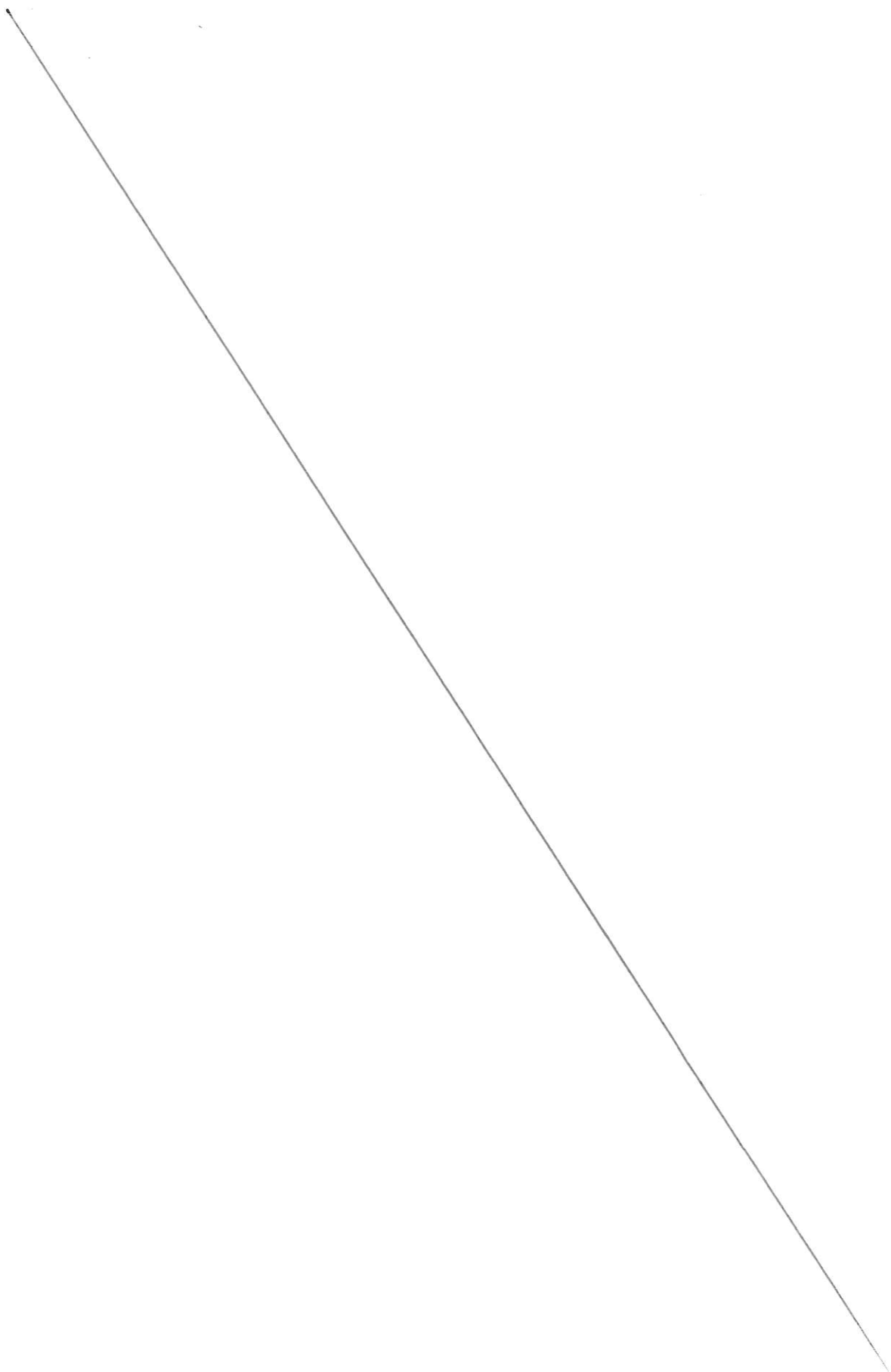

Président,
Alain GEST



Handwritten text, possibly a signature or date, located in the lower-right quadrant.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : Leriverend Emilie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D56
Date de la décision:	2019-11-12 00:00:00+01
Objet:	AVENANT A.D.S. 2020
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.2.8 - autres
Identifiant unique:	080-200082063-20191112-D56-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à emilie.leriverend@grandamienois.com

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
080-200082063-20191112-D56-DE-1-1_0.xml	text/xml	872
nom de original:		
D56_ACTE_AVENANT_ADS_2020.pdf	application/pdf	183399
nom de métier:		
99_DE-080-200082063-20191112-D56-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	183399

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 novembre 2019 à 12h48min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 novembre 2019 à 12h48min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 novembre 2019 à 12h48min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 novembre 2019 à 12h58min25s	Reçu par le MI le 2019-11-20